



# REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE DU DIMANCHE 19/05/2024 **ENDURO**

**Art.1 - Organisateur : Association Tacapes de Motocyclisme sous l'égide de la FTMAA**

*Pour tout Renseignements :*

**Association Tacapes de Motocyclisme**

- Mr Bakar MADI (President) 97213647

-Mr Boulbaba JLIDI 25 311 088

-Mr Mohamed Ali Boukhchana 97408120

-FTMAA : - Mr Adel NOUIRA

- Mr Mohamed DAMAK

- Mr Hatem Zargouni

**Lieu :** plage emtorrech-Bangalo

**Horaire :** Les pilotes doivent être présents sur le circuit au plus tard à **10h00**.

- **10h00** : Accueil des participants
- **10h00 –10h55** : Parc coureur. En même temps contrôle technique pour les Quads
- **11h00–11h20** : Briefing à la grille de départ. Présence obligatoire des pilotes, Motos sur la ligne de départ
- **11h30 – 11h40**: tour de reconnaissance et mise en ligne
- **12h00** : départ motos et quads
- **13h00** : fin de l'évènement

**Art.2 - Catégories INDIVIDUEL : 1 pilote**

**Art.3 - Classements** : un classement scratch individuel.

**Art.4 - Catégorie** : E1 et E2.

**Art.5 - Véhicules autorisés** : Enduro ou Cross – Pneus admis( cross, enduro Baja rallye).

**Art.6 - Equipement obligatoire** : Casque, lunettes, bottes, gants, pantalon cross, plastron genouillères, coudières.

Un numéro sur le devant et sur les côtés de la moto.

**Art.7 - Contrôles** : Les contrôles suivants auront lieu le jour de la manifestation aux heures indiquées .

**Art.8 - Administratif** : contrôle administratif et des licences

**Technique** : contrôle de l'état général des machines par un commissaire technique mousse Guidon , 2 repose pieds 2 manettes .coupe courant.

**Art.9 - Note :** une attention toute particulière sera portée au bruit des motos. En cas de bruit excessif, le Jury pourra exiger le retrait de l'engin concerné.

Ravitaillement : Les ravitaillements s'effectueront dans le parc des coureurs. L'accès y sera uniquement autorisé aux pilotes et assistants (2 assistants max par pilote).

Les pilotes moto doivent prévoir au plus 12 litres d'essence supplémentaires dans des bidons sécurisé.

**Art.10 - Assurance :** La FTMAA assure les pilotes inscrits dans les délais pour la course.

**Art.11 - Exclusion :** Tout comportement antisportif ou non observation du règlement sera sanctionné et pourra aller jusqu'à la mise hors course. L'organisateur se réserve le droit de refuser un participant sans avoir à le justifier.

Tout pilote surpris à quitter ou couper le circuit fléché sera exclu sans appel possible.

Tout pilote traversant des prairies ou cultures hors circuit fléché ne pourra plus à l'avenir participer à l'enduro de Sfax.

**Art.12 - Jury de course :** Le jury tranchera les cas litigieux et sera seule habilitée à juger de l'issue de chaque cas. Il a la compétence de définir les exclusions et ceci en accord avec la direction de course.

**Le jury est composé d'un Président nommé par la FTMAA et de deux représentants nommés par la FTMAA.**

**Art.13 - Réclamation :** Toute réclamation devra se faire immédiatement auprès du jury et au plus tard 30 minutes après la fin de l'épreuve. Celle-ci devra être accompagnée d'un dépôt de 20 DT.

**Art.14 - Licence FTMAA :**

➤ Licence option 1 :

**Prime nette annuelle de 70 DT**

Capital en cas de décès accidentel : 7000 dinars.

Capital en cas d'infirmité accidentelle permanente totale : 7000 dinars.

Frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisations : 2000 dinars

➤ Licence option 2 :

**Prime nette annuelle de 100 DT**

Capital en cas de décès accidentel : 7000 dinars.

Capital en cas d'infirmité accidentelle permanente totale : 7000 dinars.

Frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisations : 3000 dinars

➤ Licence option 3 :

**Prime nette annuelle de 150 DT**

Capital en cas de décès accidentel : 10000 dinars.

Capital en cas d'infirmité accidentelle permanente totale : 10000 dinars.

Frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisations : 5000 dinars

**NB :** Ces licences donnent le droit de participer à la totalité des épreuves du championnat de Tunisie Moto-cross et Enduro. Copie du contrat d'assurance avec la STAR disponible à la demande.

**Art.15 - GENERALITES :**

Parcours

Circuit de 3.0 Km environ, à parcourir pendant 45 mn pour les motos et les quads.

L'organisateur est tenu d'assurer au maximum la sécurité des spectateurs et des pilotes.

Le circuit sera examiné avant les tours de reconnaissance par le directeur de course et le commissaire responsable désigné par la FTMAA, les éventuelles corrections nécessaires seront alors apportées.

Le contrôle de la piste est alors protocolé et signé.

La piste ne peut être traversée que par les commissaires de piste durant les tours de reconnaissance et la course.

Toute aide extérieure peut entraîner la disqualification du pilote concerné.

#### **Procédure Départ Arrivée :**

Les départs seront en ligne.

Si un pilote n'a pas pu prendre le départ à temps (pour des raisons techniques ou autres), il pourra intégrer la course mais seulement à partir du poste de départ et après accord des commissaires responsables de la procédure de départ ou du Directeur de course.

Si un pilote quitte le circuit au cours de la course, il ne pourra le réintégrer, sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion, qu'à l'endroit où il est sorti.

L'arrivée sera signalée au moyen du drapeau à damiers noirs et blancs.

Avant la course, les pilotes seront convoqués à un briefing obligatoire pendant lequel la procédure de départ sera précisée ainsi que les règles générales de l'épreuve.

**Pour être classé, un pilote devra effectuer au moins le tiers (1/3) des tours du vainqueur de l'épreuve, sans distinction de catégorie.**

#### **Art.16 - Moyens de propulsion :**

Durant la course, la moto ne doit être actionnée qu'au moyen de sa propre force motrice ou par la force musculaire de son pilote.

Changement de machine :

Pendant les essais libres le pilote peut employer une ou deux machines à condition que celle(s)-ci réponde(nt) au règlement technique de sa catégorie et enregistrée(s) au contrôle technique.

Après le départ de la course, la machine ne pourra plus être échangée.

#### **Art.17 - Comportement des concurrents :**

Les pilotes sont tenus de respecter les drapeaux et signaux qui leur sont présentés par le Directeur de Course et les commissaires.

Un comportement antisportif envers les autres participants entraînera la disqualification pour la course. Dans les cas les plus graves une interdiction de départ pourra être prononcée pour la course suivante.

En cas de sortie de piste, le pilote devra reprendre la piste à l'endroit exacte où il l'a quitté sinon il sera sanctionné par un tour de pénalité ou autre. Le jury est responsable de cette décision.

Si un pilote, un représentant de pilote ou un spectateur/fan agit d'une façon antisportive ou agressive envers autrui, celui-ci peut être réprimandé ou même expulsé selon la gravité de l'agissement.

La décision définitive revient au Jury de la course.

Pour des raisons de sécurité, le règlement anti-dopage FIM est appliqué. Cela veut dire qu'un pilote sous l'emprise d'alcool ou de drogue sera expulsé de la course.

Circulation et code de conduite

Toute conduite considérée comme dangereuse pourra entraîner l'exclusion du pilote de l'épreuve. Tout pilote ne portant pas secours à un pilote blessé sera suspendu pour la saison.

Si, après vérification, il s'avère qu'un pilote a reçu des pénalités et que celle-ci soit la

Conséquence directe de l'aide apportée à un pilote blessé, ces pénalités seront automatiquement supprimées.

Tout concurrent rattrapé par un autre devra faire le nécessaire pour se ranger et se laisser dépasser, de même que, tout concurrent qui en dépasse un autre, devra s'assurer qu'il peut le faire sans danger pour le pilote rattrapé.

Toute infraction constatée entraînera une pénalisation pour conduite antisportive, décidée par le jury et pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

Il est formellement interdit sous peine de mise hors course, de circuler dans le sens contraire de la course.

Le titulaire d'une licence est responsable des agissements de son entourage ; s'entend comme entourage : les mécaniciens, signaleurs, supporteurs et toute personne accompagnante, dans le cadre de sa participation à une manifestation.

#### **Art.18 - Civisme :**

Obligation d'utiliser un tapis environnemental pour chaque intervention sur la moto au parc de travail (que ce soit pour effectuer les pleins du véhicule ou pour sa réparation). La dimension minimale du tapis sera au moins égale à l'empattement de la moto et à la largeur du guidon.

Le pilote est le seul responsable de la zone qu'il occupe pendant tout l'enduro que ce soit au parc de travail, ou encore sur tout le circuit, etc. .... Il doit laisser la place propre, mettre ses déchets dans des sacs poubelles et les ramener chez lui. A la première constatation par un officiel le pilote sera averti qu'il écoperait d'une minute de pénalité, à la deuxième ce sera 5 minutes et à la troisième ce sera l'exclusion.

#### **Art.19 - Service médical :**

Une ambulance avec personnel sanitaire reconnu ainsi qu'un médecin devront être sur place durant toute la durée de la manifestation. Toutefois, si le prochain hôpital ou clinique est très peu éloigné (maximum 10 minutes), des Samaritaines pourront assurer les premiers soins et un véhicule convenable devra être toujours prêts pour assurer rapidement le transport d'un éventuel blessé.

#### **Art.20 - Remarques générales :**

En participant à la manifestation, le pilote, ou son représentant légal, accepte de renoncer à poursuivre ou à rendre responsables la FTMAA, l'organisateur, les commissaires et / ou les fonctionnaires de course. Toutes les personnes accompagnant ou travaillant pour le pilote prennent tacitement les mêmes engagements. Les pilotes participent à leurs risques et périls en ce qui concerne les accidents, blessures, dégâts matériels, vols, incendie, pouvant survenir dans le cadre de la manifestation.

#### **LES OFFICIELS :**

Directeur de course : Mr Hatem Zargouni

Président du Jury: Mr Adel Nouira

Membre du jury : Mr Mohamed Damak

2ème Membre du jury : Mr Boulbeba Jlidi

Président du Club TACAPES: Mr Bakar Madi

Chronométrateur: Mr Adel Nouira, Hatem Zargouni

Contrôle technique : Mohamed Ali Boukhchina + Hassen Mehrez

ATM ET LA FTMAA VOUS SOUHAITE UNE  
AGREABLE JOURNEE.

Aucune réclamation ne sera admise par manque d'information

Bonne chance